



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 8 septembre 2015 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

### PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier et Robert Lebrun

### ARRIVÉE DU CONSEILLER RICHARD ROY À 19 H 03

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2015-09-205** Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par monsieur Alain Carrier  
et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2015

**2015-09-206** Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2015 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a sept (7) personnes présentes dans la salle. Il n'y a aucune question posée. La plupart des gens sont intéressés aux points 8.2 et 8.3, donc ces sujets seront traités en premier.

### ARRIVÉE DU CONSEILLER MONSIEUR RICHARD ROY

### 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 août dernier.

### 6.4 Demande de dérogation mineure – Chantal Éthier – matricule 0694 52 3387

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par Mme Chantal Éthier pour sa propriété avec matricule 0694 52 3387;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de Mme Éthier est de pouvoir construire un garage situé à trois (3) mètres de la ligne latérale avec une hauteur de 5.3 mètres (17.5 pieds) (au lieu du 18.5 pieds demandé auparavant);

**CONSIDÉRANT QUE** le voisin a indiqué son accord pour ce projet par écrit;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est rendu sur place afin de mieux voir la situation et de bien considérer cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté de recommander au conseil d'accorder la dérogation demandée pour le garage d'une hauteur de 5.3 mètres (17.5 pieds) situé à trois (3) mètres de la ligne latérale;

2015-09-207

**Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété de madame Chantal Éthier, ayant le matricule 0694 52 3387, autorisant la construction du garage d'une hauteur de 5.3 mètres (17.5 pieds) situé à trois (3) mètres de la ligne latérale.

**ADOPTÉE**

## 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 7.1 Lavage des bacs au site central de déchets

**CONSIDÉRANT QUE** les odeurs provenant du site central de déchets deviennent de plus en plus nauséabondes, surtout avec les chaleurs de l'été;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables du site central, M. Mitchell Woodward et Mme Natalie Powers, nettoient habituellement l'intérieur et l'extérieur des bacs après l'été, donc à l'automne, pour que ceux-ci soient plus propres et pour que les mauvaises odeurs soient réduites;

2015-09-208

**Il est proposé par** monsieur Robert Lebrun  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la directrice générale soit autorisée à engager M. Mitchell Woodward et Mme Natalie Powers pour nettoyer l'intérieur et l'extérieur des bacs au site central de déchets cet automne, et que les bacs soient bien rincés après le nettoyage.

**ADOPTÉE**

### 7.2 Autorisation de rendre accessibles à la MRC de Memphrémagog les données inscrites au portail GMR de Recyc-Québec

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Memphrémagog est entré en vigueur le 21 janvier 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le PGMR intègre différents indicateurs de suivi pour mesurer l'atteinte des objectifs et que des rapports annuels ainsi qu'un bilan intérimaire doivent être réalisés;



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs données nécessaires à la réalisation de ces rapports sont déjà transmises par les municipalités à Recyc-Québec via le portail GMR afin de calculer la compensation de leurs dépenses admissibles liées à la collecte des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** Recyc-Québec ne peut transférer ces données à une tierce partie sans l'autorisation de la municipalité;

**2015-09-209** Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise Recyc-Québec à donner à la MRC de Memphrémagog l'accès aux données inscrites par la municipalité au portail GMR.

**ADOPTÉE**

### 7.3 Achat d'une caméra pour le site central de déchets

**CONSIDÉRANT QU'**il serait opportun que le site central de déchets soit sous surveillance afin d'éviter les problèmes qui continuent d'y survenir;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix d'une caméra de surveillance est de 179.24\$ taxes en sus;

**2015-09-210** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Joe Stairs  
et résolu à la majorité  
Messieurs Jean R. Roy et Richard Roy ayant manifesté leur dissidence

**QUE** le conseil autorise l'achat d'une caméra de surveillance pour le site central de déchets au prix de 179.24\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

## 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

### 8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 26 août dernier.

### 8.2 Octroi du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du circuit no. 1

**CONSIDÉRANT QU'**en réponse à l'appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 1 pour les années 2015–2016, 2016–2017 et 2017–2018, la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie 9269-0254 Québec Inc. au prix de 310,432.50\$ incluant les taxes;

**2015-09-211** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil octroie le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 1 pour les années 2015–2016, 2016–2017 et 2017–2018 à la compagnie 9269-0254 Québec Inc. au prix forfaitaire de 310,432.50\$ incluant les taxes.

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Ogden.

**ADOPTÉE**



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 8.3 Octroi du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du circuit no. 2

**CONSIDÉRANT QU'**en réponse à l'appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 2 pour les années 2015–2016, 2016–2017 et 2017–2018, la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Entreprises P.S. Roy Inc. au prix de 346,574.67\$ incluant les taxes;

**2015-09-212 Il est proposé par** monsieur Robert Lebrun  
**appuyé par** monsieur Richard Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil octroie le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 2 pour les années 2015–2016, 2016–2017 et 2017–2018 à la compagnie Entreprises P.S. Roy Inc. au prix forfaitaire de 346,574.67\$ incluant les taxes.

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Ogden.

**ADOPTÉE**

### 8.4 Subvention dans le cadre du PAARRM pour des travaux d'amélioration des chemins

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports du Québec a octroyé à la Municipalité une subvention au montant de 14,864.00\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal («PAARRM»), pour l'exercice financier 2015-2016, pour des travaux d'amélioration sur les chemins Davis, Cedarville et Derrick;

**2015-09-213 Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** monsieur Richard Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Davis, Cedarville et Derrick pour un montant subventionné de 14,864.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**QUE** les travaux susmentionnés ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE**

### 8.5 Utilisation du fonds carrières et sablières pour travaux d'asphaltage et lignes de rue

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière a l'obligation de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden désire utiliser des montants du fonds carrières et sablières comme source de financement pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Marlinton et pour les lignes de rue sur le chemin Marlinton et sur une portion du chemin Cedarville, pour les montants et travaux suivants :

<u>Montant :</u>	<u>Travaux :</u>
28,441.27\$	Asphaltage sur la courbe du chemin Marlinton
1,202.04\$	Lignes de rue sur le chemin Marlinton et une portion du chemin Cedarville

Total = 29,643.31\$

**2015-09-214 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** monsieur Alain Carrier  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve l'utilisation du montant total de 29,643.31\$ du fonds carrières et sablières comme source de financement pour les travaux d'asphaltage effectués sur le chemin Marlinton et pour les lignes de rue sur le chemin Marlinton et une portion du chemin Cedarville.

**ADOPTÉE**



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 8.6 Modification de la programmation des travaux : subvention TECQ (2014-2018)

**CONSIDÉRANT QUE** la programmation des travaux approuvée par le ministère des Transports dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018 telle que prévue par les résolutions 2014-12-300 et 2015-03-060 est révisée;

**2015-09-215 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la Directrice générale dépose une programmation des travaux révisée dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018, comme suit :

Pour 2014 :  
- le rechargement des chemins au montant de 106,875.45\$ (ce qui inclut les chemins ou parties des chemins suivants : Arnold, Beaudoin, Glines, Lamarche, Lapierre, Ogden, Rivière et Weir);  
- les travaux de pavage sur le chemin Stanstead au montant de 51,396.20\$;  
- une portion des travaux de remplacement du ponceau sur le chemin Cedarville au montant de 64,632.75\$.

Pour 2015 :  
- les travaux de pavage sur le chemin Marlinton au montant de 28,441.27\$;  
- le rechargement des chemins au montant de 65,466.56\$ (ce qui inclut les chemins ou parties des chemins suivants : Cedarville, Davis, Derrick et Marlinton);  
- le rechargement d'une partie du chemin Davis au montant de 10,290.03\$.

**QUE** les travaux de remplacement de ponceau faits sur le chemin Boynton en 2014 au montant de 104,372.37\$ et une portion des travaux de remplacement de ponceau faits sur le chemin Cedarville en 2014 au montant partiel de 6,927.63\$, pour un montant total de 111,300.00\$, seront considérés pour le seuil d'investissement à maintenir pour la TECQ 2014-2018.

**ADOPTÉE**

### 8.7 Gravier sur le chemin Derrick

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin Derrick est en besoin de gravier et de nivelage supplémentaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il reste une disponibilité budgétaire résultant d'une subvention non-prévue au budget 2015 qui pourrait être transféré au poste gravier afin de l'utiliser pour le chemin Derrick;

**2015-09-216 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** monsieur Alain Carrier  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise les travaux de gravier et de nivelage supplémentaire sur le chemin Derrick et autorise l'obtention du plus de gravier possible tout en respectant le coût maximal de 14,000.00\$, taxes en sus pour les travaux, et que ce montant sera payé en utilisant la disponibilité budgétaire résultant de la subvention non-prévue au budget 2015.

**ADOPTÉE**

## 9. FINANCES

### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 18,287.74\$ et les salaires s'élèvent à 13,207.62\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 31,495.36\$.



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2015-09-217** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 34,930.94;

**2015-09-218** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Alain Carrier  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la liste des comptes à payer au 8 septembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

### 9.3 Radiation de certains comptes de taxes

**CONSIDÉRANT QU'**après étude des dossiers de la municipalité, il serait opportun de radier les comptes suivants:

1.	Client 331	Matricule 0692 67 7210	Succession Chas J. Jeffrey
	2013		75,96 \$
	2014		101,72 \$
	2015		101,72 \$
2.	Client 441	Matricule 0791 53 5220	Succession Aurilla Trayer
	2013		3,31 \$
	2014		3,34 \$
	2015		3,34 \$
3.	Client 482	Matricule 0887 25 8258	Succession Anton Henricksen
	2013		1,66 \$
	2014		1,67 \$
	2015		1,67 \$
4.	Client 517	Matricule 0893 98 7541	Succession Nathaniel Cate
	2013		105,57 \$
	2014		106,31 \$
	2015		119,23 \$
5.	Client 583	Matricule 1087 87 6015	Succession Arthur Buzzell
	2013		4,14 \$
	2014		4,17 \$
	2015		4,59 \$
6.	Client 652	Matricule 1290 06 0220	Succession Wolfe A. Libby
	2013		0,41 \$
	2014		0,42 \$
	2015		0,42 \$



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

7.	Client 759	Matricule 1491 48 7080	Turcotte R. Anne Veilleux
	2013		1,66 \$
	2014		1,67 \$
	2015		2,08 \$

**2015-09-219** Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Joe Stairs  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil approuve la radiation de comptes ci-haut mentionnée au montant cité.

**ADOPTÉE**

### 10. ADMINISTRATION

#### 10.1 Rencontre du Carrefour du capital humain pour la directrice générale

**CONSIDÉRANT QUE** le Carrefour du capital humain rencontre les responsables des ressources humaines des municipalités et de l'UMQ afin de discuter avec eux des enjeux et dossiers d'actualité dans le domaine des relations du travail et des ressources humaines du milieu municipal québécois et invite la directrice générale à assister à cette rencontre;

**CONSIDÉRANT QUE** cette rencontre se tiendra à Drummondville le 1<sup>er</sup> octobre 2015 de 9h00 à 12h00 et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette rencontre;

**2015-09-220** Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Joe Stairs  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister à cette rencontre se tenant le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette rencontre.

**ADOPTÉE**

#### 10.2 Achat d'un ordinateur pour la commis administrative

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordinateur de la commis administrative ne fonctionne plus et a besoin d'être remplacé;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Informatique ASR offre de nous vendre un nouvel ordinateur au prix de 500.00\$ taxes en sus;

**2015-09-221** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Joe Stairs  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise l'achat d'un nouvel ordinateur pour la commis administrative de la compagnie Informatique ASR au prix maximal de 500.00\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

#### 10.3 Demande de soutien financier de la Fondation Cégep de Sherbrooke

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation Cégep de Sherbrooke aide les étudiants et étudiantes à réaliser leurs aspirations et à donner suite à des projets essentiels à leur formation, et entreprend une campagne majeure de financement;

**CONSIDÉRANT QUE** des jeunes de la municipalité d'Ogden seront aidés par cette fondation qui demande un soutien financier de la municipalité d'Ogden au montant de 200.00\$ par année pendant une période de cinq (5) ans;



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2015-09-222** Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Alain Carrier  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise le paiement de 200.00\$ à la Fondation Cégep de Sherbrooke pour le soutien financier pour l'année 2015, et suggère à la Fondation de faire une autre demande de soutien financier à la Municipalité à chaque année dans les années à suivre.

**ADOPTÉE**

### 11. LOISIRS ET CULTURE

#### 11.1 Patinage libre gratuit 2015-2016

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution de la municipalité d'Ogden à la saison 2015-2016 de patinage libre gratuit à l'aréna Pat Burns se chiffre à 1,200 \$ pour 64.5 heures;

**2015-09-223** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Joe Stairs  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité de Ogden souhaite offrir à ses citoyens des périodes de patinage libre gratuit et accepte de contribuer 1,200 \$ à cette activité.

**QUE** cette dépense soit prévue au budget 2016 et soit déboursée à la ville de Stanstead en janvier 2016.

**ADOPTÉE**

#### 11.2 Reconnaissance officielle du Comité local du Patrimoine d'Ogden

**CONSIDÉRANT QUE** de par sa résolution no. 2015-07-179, le conseil de la municipalité d'Ogden a reconnu le conseil local du patrimoine de façon intérimaire, avec le mandat de procéder à l'inventaire du patrimoine de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** de par cette même résolution mentionnée ci-haut, le conseil de la municipalité d'Ogden a aussi demandé au conseil local du patrimoine intérimaire de tenir une assemblée de consultation publique ouverte à tous les résidents d'Ogden, afin de déterminer s'il y a d'autres personnes qui sont intéressés à joindre ce conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** de par cette même résolution mentionnée ci-haut, le conseil de la municipalité d'Ogden a accepté de fournir un montant raisonnable de soutien au Conseil local du patrimoine, une fois que celui-ci soit reconnu officiellement et de façon permanente par le conseil de la municipalité d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QUE** de par cette même résolution mentionnée ci-haut, le conseil de la municipalité d'Ogden a accepté d'inclure le Conseil local du patrimoine dans son pacte rural de développement et à les assister à obtenir des fonds de l'extérieur, une fois que celui-ci soit reconnu officiellement et de façon permanente par le conseil de la municipalité d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée de consultation publique a eu lieu le 9 août 2015 à l'hôtel de ville de la municipalité d'Ogden en présence de résidents d'Ogden et que le Comité Local du Patrimoine d'Ogden a été constitué par résolution lors de cette assemblée;

**2015-09-224** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Robert Lebrun  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden reconnaît officiellement et de façon permanente le « Comité local du patrimoine d'Ogden ».

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden accepte de fournir un montant raisonnable de soutien au Comité local du patrimoine d'Ogden.



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden accepte d'inclure le Comité local du patrimoine dans son pacte rural de développement et à les assister à obtenir des fonds de l'extérieur.

**ADOPTÉE**

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 12.1 Paiement des factures de la SQ sans intérêts

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015, le conseil a adopté une résolution à l'effet de surseoir aux paiements des factures pour les services policiers de la Sûreté du Québec (SQ) jusqu'à ce que le Gouvernement du Québec respecte la clause relative à la construction d'un poste de la SQ sur le territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance régulière tenue le 19 août dernier, les représentantes de la Société québécoise des infrastructures (SQI) ont informé les membres du conseil de la MRC que le Secrétariat du Conseil du Trésor a autorisé la solution visant la location auprès de la MRC de Memphrémagog d'un nouveau poste de la SQ, à construire par la MRC et exploité par la SQI;

**CONSIDÉRANT QU'**après discussion avec les représentantes de la SQI, le conseil de la MRC a accepté le principe d'être le promoteur et de construire un poste abritant les effectifs du territoire de la MRC et le poste autoroutier de la SQ et qu'il a signifié son intérêt à entamer, sans délai, les négociations avec la SQI afin de convenir des conditions de réalisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus prévu devrait conduire à la livraison d'un poste dans un horizon de 30 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** ces éléments satisfont aux conditions de suspension des paiements des factures pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** récemment la municipalité a reçu un relevé de compte pour les services de la Sûreté du Québec avec un montant distinct pour des intérêts;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de la MRC desservies par la Sûreté du Québec ont toujours payé le montant total des factures alors que les services rendus étaient déficients dans la mesure où des milliers d'heures perdues en déplacement entre le territoire de la MRC et le poste situé à Sherbrooke ont privé les citoyens d'une présence policière à laquelle ils étaient en droit de s'attendre en raison des sommes payées;

**CONSIDÉRANT QUE** ces milliers d'heures perdues en déplacement représentent des centaines de milliers de dollars payés en trop pour une présence policière inadéquate;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge, dans ce contexte, déplacé et inconvenant de la part du ministère de la Sécurité publique de facturer des montants d'intérêts pour une facture associée à des services rendus dans le cadre d'une entente non respectée par le ministère de la Sécurité publique lui-même depuis 8 ans;

**2015-09-225 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**D'autoriser** le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec figurant au relevé de compte sans le montant des intérêts qui y est ajouté;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, au député d'Orford, monsieur Pierre Reid, au directeur général de la Sûreté du Québec, monsieur Martin Prud'homme, ainsi qu'à la MRC de Memphrémagog.

**ADOPTÉE**

### 13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

### 14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

#### 14.1 Diverses rencontres

Le maire mentionne que l'équipe au bureau municipal a bien travaillé pendant le congé de maladie de la directrice générale. Il mentionne aussi qu'il a assisté à l'ouverture de l'exposition d'Ayer's Cliff. Il y a eu une vente de garage au parc Weir, avec plusieurs résidents d'Ogden prenant part. M. Sudlow a aussi assisté à l'ouverture officielle du deuxième magasin de la Ressourcerie, celui-ci situé à Magog. M. Sudlow a parlé de sa rencontre avec la directrice générale et Mme Funk de la Fondation Cégep de Sherbrooke, et aussi de sa rencontre avec Mme France Bonsant qui encourage tout le monde à voter aux élections.

#### 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Sudlow parle du succès de la tactique des municipalités ayant retenu leur paiement de la facture SQ. Il mentionne aussi que la MRC travaille sur l'optimisation des services incendie sur son territoire. Le panneau indiquant la vitesse a été prêté à la municipalité par la MRC afin de rappeler aux gens de respecter les limites de vitesse. M. Sudlow mentionne enfin que l'exposition de photos Typiquement Memphrémagog est maintenant présente à l'hôtel de ville d'Ogden.

### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Rousseau demande s'il y a eu des fossés de creusés. La directrice générale lui a répondu que oui, au mois d'août sur les chemins Laperle et Laflamme. Elle demande aussi pourquoi l'ordre du jour n'était pas sur le site web, et la réponse donnée était que l'ordinateur de la commis administrative était brisé et a dû être remplacé. Mme Rousseau mentionne que le patinage gratuit offert par la municipalité est très apprécié. M. Mailhot demande si beaucoup de gens utilisent la colline Alice Miller. La réponse donnée est oui, c'est un raccourci utilisé par plusieurs.

### 2015-09-226 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 20.

---

Michael Sudlow  
Maire

---

Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière